

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

ACCOMPAGNEZ LES TALENTS DU MONDE DE DEMAIN
Versez votre taxe d'apprentissage à l'Institut d'Optique



Faits et chiffres

-  **1000** personnes pour développer la photonique
-  **3** implantations pour un campus national (Paris-Saclay, Bordeaux, Saint-Étienne)
-  **500** étudiant.e.s en cycle d'ingénieur ou de master
-  **150** doctorant.e.s dans un des trois laboratoires de l'Institut
-  **40** entreprises hébergées
-  **30** citations par jour pour un article publié quotidiennement
-  **4** fois plus de brevets déposés par des ingénieur.es. SupOptique que la moyenne nationale
-  **Pionnier** européen de la formation par l'entrepreneuriat
-  **Pionnier** français pour la formation par l'apprentissage (CFA SupOptique)

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST UNE OBLIGATION

VOUS AVEZ LA LIBERTÉ DE CHOISIR UNE PARTIE DE SON AFFECTATION

- ✓ Les entreprises sont tenues de verser une taxe d'apprentissage correspondant à 0.68 % de leur masse salariale.
- ✓ 87% sont collectés par les OPCO mais 13% peuvent être versés directement à des organismes de formation que vous décidez de soutenir.
- ✓ En décidant de soutenir la formation d'une filière qui vous tient à cœur, vous apportez une contribution importante à la qualité de la formation de vos futurs employés.

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

À L'INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

- ✓ *Depuis plus de 100 ans, l'Institut d'Optique transforme le monde en remplissant ses missions d'enseignement, de recherche et d'innovation. Acteur des révolutions technologiques de notre temps, l'Institut se consacre à accompagner les talents qui inventent les savoirs, les techniques et les usages de demain.*
- ✓ *La photonique, science et technologie de la lumière, est à l'origine de la plupart des innovations technologiques en cours : imagerie et diagnostic médical, télécommunications, industries des transports, conquête spatiale et même informatique.*
- ✓ *Votre contribution permettra l'amélioration des installations de travaux pratiques, fer de lance de la formation à l'Institut d'Optique, la mise en place de nouveaux outils pédagogiques et l'accueil de formateurs en prise directe avec le monde du travail et des entreprises.*

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

À L'INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

Contactez Annie Keller

01 64 53 32 15

annie.keller@institutoptique.fr

